

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY pour la période allant du 1er Janvier au 30 septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **691 180, 625** dinars, un actif net de **671 068,360** dinars et un bénéfice de la période de **89 368,685** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV OPPORTUNITY, comprenant le bilan au 30 septembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 30 septembre 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le

résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 30 SEPTEMBRE 2025, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV. Il est à noter que le 29 septembre 2025 correspond au premier jour où le capital devient inférieur au minimum légal.

Tunis, le 31 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2025

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	499 202,735	399 433,743	413 407,239
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		425 851,175	338 482,777	326 125,625
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		47 069,585	60 950,966	62 153,694
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		26 281,975	0,000	25 127,920
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	191 961,461	193 618,136	190 637,545
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	168 537,341	169 550,283	171 518,639
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	23 424,120	24 067,853	19 118,906
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		16,429	605,128	16,429
TOTAL ACTIF			691 180,625	593 657,007	604 061,213
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 310,153	1 095,377	1 069,370
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	18 802,112	2 261,136	16 889,600
TOTAL PASSIF			20 112,265	3 356,513	17 958,970
CP1	CAPITAL	CP1	667 963,727	583 910,007	594 480,940
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	3 104,633	6 390,487	-8 378,697
CP2-A	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		2 288,181	5 981,445	-9 296,729
CP2-B	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		816,452	409,042	918,032
CP2-C	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
CP2-D	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
ACTIF NET			671 068,360	590 300,494	586 102,243
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			691 180,625	593 657,007	604 061,213

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2025

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Du 01.07.2025 au 30.09.2025 Montants en Dinars	Du 01.01.2025 au 30.09.2025 Montants en Dinars	Du 01.07.2024 au 30.09.2024 Montants en Dinars	Du 01.01.2024 au 30.09.2024 Montants en Dinars	Du 01.01.2024 au 31.12.2024 Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEEEUILLÉ-TITRES	PR1	9 476,164	20 255,777	6 653,868	20 591,838	21 391,356
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS		8 891,800	18 246,850	5 854,350	17 888,740	17 888,740
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ÉTAT		584,364	2 008,927	799,518	2 703,098	3 502,616
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES	PR2	2 901,010	8 762,849	2 959,507	8 406,147	11 486,209
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRÉSOR À COURT TERME		1 872,626	5 597,214	1 871,738	5 525,552	7 481,692
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DÉPÔT		1 028,384	3 165,635	1 087,769	2 880,595	4 004,517
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DÉPÔT À TERME)		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVRÉES		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			12 377,174	29 018,626	9 613,375	28 997,985	32 877,565
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 913,259	-10 675,860	-3 203,253	-9 382,397	-12 648,110
REVENU NET DES PLACEMENTS			8 463,915	18 342,766	6 410,122	19 615,588	20 229,455
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-4 351,188	-16 054,585	-5 713,362	-13 634,143	-29 526,184
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 112,727	2 288,181	696,760	5 981,445	-9 296,729
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		476,536	816,452	187,697	409,042	918,032
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE			4 589,263	3 104,633	884,457	6 390,487	-8 378,697
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-476,536	-816,452	-187,697	-409,042	-918,032
PR4-B	VARIATION DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		19 659,841	96 826,635	8 504,503	18 795,748	29 434,622
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-56,539	-9 561,324	-5,600	-1 634,976	-1 627,792
PR4-D	ÉRAIS DE NÉGOCIATION DE TITRES		-32,655	-184,807	-0,343	-17,042	-64,107
RESULTAT NET DE LA PÉRIODE			23 683,374	89 368,685	9 195,320	23 125,175	18 445,994

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 30/09/2025**

DESIGNATION		Du 01.07.2025 au 30.09.2025	Du 01.01.2025 au 30.09.2025	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	23 683,374	89 368,685	9 195,320	23 125,175	18 445,994
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	4 112,727	2 288,181	696,760	5 981,445	-9 296,729
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	19 659,841	96 826,635	8 504,503	18 795,748	29 434,622
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-56,539	-9 561,324	-5,600	-1 634,976	-1 627,792
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-32,655	-184,807	-0,343	-17,042	-64,107
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0	0	0	0
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 724,434	-4 402,564	-2 041,420	-12 186,782	-11 705,852
	SOUSCRIPTIONS	662 336,765	1 449 562,373	450 366,734	1 332 738,557	1 783 221,282
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	672 400,000	1 387 900,000	396 000,000	1 203 100,000	1 594 100,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-183,353	83 572,633	60 324,555	156 834,083	222 548,421
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	-10 971,327	-22 614,797	-10 857,467	-32 986,410	-43 706,788
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	1 091,445	704,537	4 899,646	5 790,884	10 279,649
	RACHATS	-664 061,199	-1 453 964,937	-452 408,154	-1 344 925,339	-1 794 927,134
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-673 500,000	-1 390 600,000	-397 300,000	-1 212 900,000	-1 603 900,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	-935,565	-86 135,704	-61 289,315	-159 898,601	-225 640,999
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	10 989,275	22 658,852	10 893,110	33 255,104	43 975,482
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	-614,909	111,915	-4 711,949	-5 381,842	-9 361,617
	VARIATION DE L'ACTIF NET	21 958,940	84 966,121	7 153,900	10 938,393	6 740,142
AN4	ACTIF NET					
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	649 109,424	586 102,243	583 146,594	579 362,101	579 362,101
AN4-B	FIN DE PERIODE	671 068,360	671 068,360	590 300,494	590 300,494	586 102,243
AN5	NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	5 119	5 135	5 148	5 233	5 233
AN5-B	FIN DE PERIODE	5 108	5 108	5 135	5 135	5 135
	VALEUR LIQUIDATIVE					
A-	DEBUT DE PERIODE	126,804	114,138	113,276	110,713	110,713
B-	FIN DE PERIODE	131,376	131,376	114,956	114,956	114,138
AN6	TAUX DE RENDEMENT	3,606%	15,103%	1,480%	3,830%	3,090%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.01.2025 AU 30.09.2025

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09 /2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances

en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30/09/2025	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés			277 122	425 851	63,459%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	14 212	37 269	5,554%
	ATTIJARI BANK DA 2025-4/21	609	2 797	6 699	0,998%
TN0007670011	DELICE HOLDING	2 800	21 023	34 236	5,102%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 910	33 675	5,018%
TN0005700018	POULINA G H	2 029	23 206	29 832	4,446%
TN0007610017	SAH LILAS	3 650	32 082	45 778	6,822%
TN0007740012	SAM	1 600	4 870	9 280	1,383%
TN0001100254	SFBT	3 320	44 178	42 463	6,328%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743	16 077	2,396%
TN0006560015	SOTUVER	3 397	18 330	47 606	7,094%
TN0006060016	STAR	100	10 800	23 300	3,472%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 412	3 157	0,470%
TN0007270010	TPR	6 000	26 100	64 464	9,606%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	500	14 275	17 095	2,547%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185	14 921	2,223%
AC1-B Emprunts d'État			45 365	47 070	7,014%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	46	45 365	47 070	7,014%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)			25 128	26 282	3,916%
TNH8KGDZCHT5	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	145	25 128	26 282	3,916%
Total portefeuille titres			347 615	499 203	74,389%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 30/09/2025 à **237,124 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **9 476,164 dinars** du 01.07.2025 au 30.09.2025, contre **6 653,868 dinars** du 01.07.2024 au 30.09.2024 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.07.2025 au 30.09.2025	Du 01.01.2025 au30.09.2025	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus des obligations de sociétés	8 891,800	18 246,850	5 854,350	17 888,740	17 888,740
Revenus des Emprunts d'Etats	584,364	2 008,927	799,518	2 703,098	3 502,616
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	9 476,164	20 255,777	6 653,868	20 591,838	21 391,356

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2025, à **168 537,341 dinars**, contre un solde **169 550,280** dinars au 30.09.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 au30.09.2025	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Bons de Trésors à Court Terme	107 497,780	107 476,984	109 433,123
Dépôt à terme	61 039,562	62 073,299	62 085,516
Total	168 537,341	169 550,283	171 518,639

AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2025, à **107 497,780 dinars** représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
TNOI6DZE1IQ0	BTCT 52 SEMAINES 17032026	8,99	113	113 000,000	107 497,780	16,019%
	Total			113 000,000	107 497,780	16,019%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2025 à **61 039,562 dinars** représentant les placements en Dépôt à Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	∑ Intérêt couru Brut	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
CAT BAM-O BIAT_O, 8.5000, 02/10/2025	8,50%	1299,452	60 000,000	61 039,562	9,10%
Total		1 299,452	60 000,000	61 039,562	9,10%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2025, à **23 424,120 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.07.2025 au 30.09.2025 à **2 901,010 dinars**, contre **2 959 ,507 dinars** du 01.07.2024 au 30.09.2024 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.07.2025 au 30.09.2025	Du 01.01.2025 au 30.09.2025	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus des Bons de Trésor à CT	1 872,626	5 597,214	1 871,738	5 525,552	7 481,692
Revenus des Autres Placements (Dépôts à Terme)	1 028,384	3 165,635	1 087,769	2 880,595	4 004,517
Revenus des prises en pension	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	2 901,010	8 762,849	2 959,507	8 406,147	11 486,209

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.07.2025 au 30.09.2025 s'élèvent, à **3 913,259 dinars**, contre **3 203,253 dinars** du 01.07.2024 au 30.09.2024, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01.07.2025 au 30.09.2025	Du 01.01.2025 au 30.09.2025	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	3 043,642	8 303,435	3 025,293	8 861,150	9 837,397
Rémunération du dépositaire	217,407	593,114	177,960	521,247	702,680
Rémunération du distributeur	652,210	1 779,311	0,000	0,000	2 108,033
Total	3 913,259	10 675,860	3 203,253	9 382,397	12 648,110

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.07.2025 au 30.09.2025 à **4 315,188 dinars**, contre **5 713,362 dinars** du 01.07.2024 au 30.09.2024 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.07.2025 au 30.09.2025	Du 01.01.2025 au 30.09.2025	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Redevance CMF	182,644	498,269	149,506	437,915	590,280
Impôts et Taxes	26,501	71,484	21,108	65,407	75,124
Rémunération du CAC	1 108,623	6 484,227	1 170,615	2 655,149	4 085,416
Jetons de présence	1 500,000	4 500,000	1 694,716	4 500,000	6 000,000
Contribution sociale de solidarité	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Publicité et Publications	1 310,344	2 373,131	1 571,448	3 720,176	8 865,185
Charges Diverses	223,076	2 127,474	1 105,969	2 255,496	9 910,179
Total	4 351,188	16 054,585	5 713,362	13 634,143	29 526,184

AC3- Note sur les créances d'exploitation : AU 30/09/2025

Les créances d'exploitation présentent au 30.09.2025 un solde de **16,429 dinars**, contre **605,128 dinars** au 30.09.2024 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant 30.09.2025	Montant 30.09.2024	Montant 31.12.2024
Autres créances d'exploitation	16,429	605,128	16,429
Total	16,429	605,128	16,429

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2025 à **20 112,265 Dinars** contre **3 356,513 Dinars** au 30.09.2024 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 30.09.2025	Montant au 30.09.2024	Montant au 31.12.2024
PA1	Opérateurs créditeurs	1 310,153	1 095,377	1 069,370
PA2	Autres créditeurs divers	18 802,112	2 261,136	16 889,600
TOTAL		20 112,265	3 356,513	17 958,970

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.09.2025 à **1 310,153 dinars** contre **1 095,377 dinars** au 30.09.2024 et se détaillant comme suit :

OPEARTEUR CREDITEUR	Montant au 30.09.2025	Montant au 30.09.2024	Montant au 31.12.2024
Gestionnaire	795,623	978,213	1 009,959
Dépositaire	72,789	117,164	59,411
Distributeurs	441,741	0,000	0,000
Total	1 310,153	1 095,377	1 069,370

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.09.2025 à **18 802,112 dinars** contre **2 261,136 dinars** au 30.09.2024 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30.09.2025	Montant au 30.09.2024	Montant au 31.12.2024
Etat, impôts et taxes	131,891	206,526	102,148
Redevance CMF	61,145	48,338	49,891
Provision pour charges à payer	0,000	0,000	0,000
Rémunération CAC	3 196,547	0,000	841,568
Jetons de présence	4 500,000	941,267	6 000,000
Divers publication	5 783,640	721,322	5 880,545
Autres créditeurs divers	5 128,889	343,683	4 015,448
Total	18 802,112	2 261,136	16 889,600

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **30.09.2025** se détaillent comme suit :

Capital du : 02/01/2025 :

Montant : 513 500

Nombre de titres : 5 135

Nombre d'actionnaires : 20

Souscriptions réalisées :

Montant : 1 387 900

Nombre de titres émis : 13 879

Nombre d'actionnaires nouveaux : 0

Rachats effectués :

Montant : 1 390 600

Nombre de titres rachetés : 13 906

Nombre d'actionnaires sortants : 0

Capital au : 30/09/2025 :

Montant : 667 964

· Montant en nominal 510 800

· Sommes non Capitalisables **(1)** 179 578

· Sommes capitalisées **(2)** -22 414

· Nombres de titres 5 108

· Nombre d'actionnaires 8

- (1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **179 578,590 Dinars** au 30.09.2025 et se détaillent comme suit :

Rubrique	Montant au 30/09/2025
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	95 060,157
1- Résultat non distribuable de l'exercice	87 080,504
? Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	96 826,635
? +/- values réalisées sur cession de titres.	-9 561,324
? +/- Frais de négociation de titres	-184,807
2- Régularisation des sommes non distribuables	-2 563,071
? Aux émissions	83 572,633
? Aux rachats	-86 135,704
Total sommes non distribuables	179 577,590

- (2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 30.09.2025 à **-22 414,642 Dinars** et se détaillant comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2025
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-14 079
Sommes capitalisées de l'exercice	-8378,697
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	44
-Aux émissions	-22 615
-Aux rachats	22 659
Total des sommes capitalisées	-22 414

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 30.09.2025 se détaille ainsi :

Résultat capitalisable de la période	-2 288,181
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-816,452
Résultat capitalisable de l'exercice clos	8 334,795
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES	5 230,162

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	30/09/2025	30/09/2024
• Revenus des placements	5,681	5,647
• Charges de gestion des placements	-2,090	-1,827
• Revenus net des placements	3,591	3,82
• Autres charges d'exploitation	-3,143	-2,655
• Résultat d'exploitation	0,448	1,165
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,160	0,08
Sommes capitalisables de la période	0,608	1,244
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,160	-0,08
• Variation des +/- values potentielles/titres	18,956	3,66
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-1,872	-0,318
• Frais de négociation de titres	-0,036	-0,003
Résultat net de la période	17,496	4,503

5-2 Ratio de gestion des placements :

<u>5-2 Ratio de gestion des placements</u>	<u>30.09.2025</u>	<u>30.09.2024</u>
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,119%	1,607%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	1,683%	2,335%
Résultat capitalisable de la période/actif net moyen	0,240%	1,024%
Actif net moyen	953 939,120	583 861,365

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.